

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n° 95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2016



Réservoir de Gildwiller

SOMMAIRE

I)	Les caractéristiques générales du service.....	3
a)	Objet.....	3
b)	Conditions particulières.....	3
c)	La nature exacte des compétences	3
d)	Travaux nécessaires au fonctionnement du service	4
e)	Les responsabilités civiles et pénales	4
II)	Présentation Générale du Syndicat Intercommunal	4
a)	Localisation des principaux points de prélèvement et capacité	4
b)	Les ouvrages de stockage.....	5
c)	Plan simplifié du réseau	6
d)	Coupe schématique du réseau	6
e)	Schéma d'alimentation en eau du SIAEP	7
f)	Les Abonnés	8
g)	Caractéristiques du réseau.....	8
h)	Caractéristiques des branchements.....	8
i)	Volumes produits	9
j)	Volumes distribués.....	9
k)	Evolution de la distribution	9
l)	Consommation par foyer.....	10
m)	Indice linéaire de pertes en réseau.....	10
n)	Evolution du rendement	10
o)	Rendement par secteur de distribution	11
p)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	11
III)	Qualité de l'eau	11
a)	Puits de Schweighouse :.....	11
b)	Puits d'Ammertzwiller :.....	12
	Qualité de l'eau du robinet	13
c)	Branchements en plomb	15
d)	Eau distribuée :.....	15
e)	Indice d'avancement de la protection de la ressource.....	15
IV)	Le prix de l'eau	16
a)	Détail du prix de l'eau	16
b)	Récapitulatif du prix de l'eau	16
c)	Facture type semestrielle de 60 m ³	17
d)	Taxe et frais annexes	18
1)	Taxe de branchement	18
2)	Participation aux frais de gestion :.....	18
V)	Investissements réalisés par le SIAEP en 2016.....	18
VI)	Suivi de travaux réalisés par le SIAEP.....	19
VII)	Travaux d'entretien (fuites) en 2016.....	19
VIII)	Les dettes du Syndicat.....	20
IX)	Bilan d'exploitation.....	20
a)	Dépenses d'exploitation	20
a)	Recettes d'exploitation.....	20
X)	Prévisions investissements et travaux	20
	ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	22

EXERCICE 2016

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

l) Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 9 communes rurales adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler Balschwiller et environs.

a) *Objet*

Le SIAEP exerce d'une part les activités de production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertzwiler et de Schweighouse et d'autre part la distribution sur l'ensemble des 10 communes : Balschwiller, Bernwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller, Gildwiller, Hagenbach & Hecken.

b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SOGEST dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2013 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertzwiler, des réservoirs de Gildwiller d' Hagenbach et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

c) *La nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils etc...) et la facturation d'eau.

Une secrétaire, un technicien et ponctuellement des releveurs assurent le service aux abonnés du Syndicat d'eau.

d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes de comptage en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement. Le SIAEP restant responsable jusqu'au compteur. Les compteurs en service appartiennent au Syndicat qui les loue aux abonnés.

e) Les responsabilités civiles et pénales

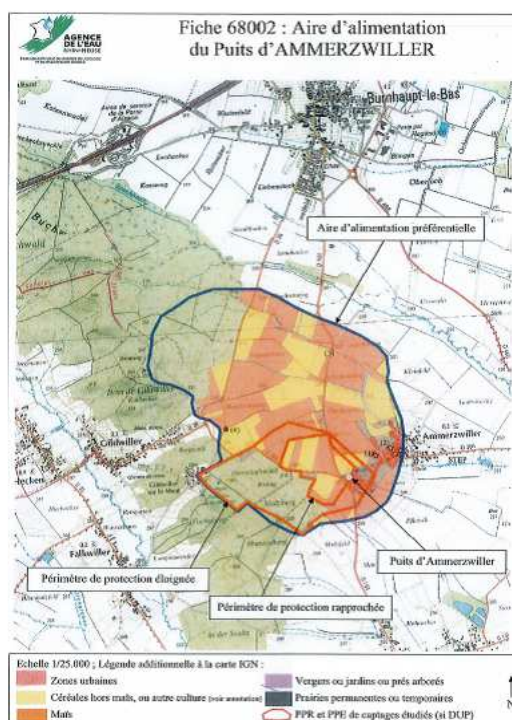
Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

II) Présentation Générale du Syndicat Intercommunal

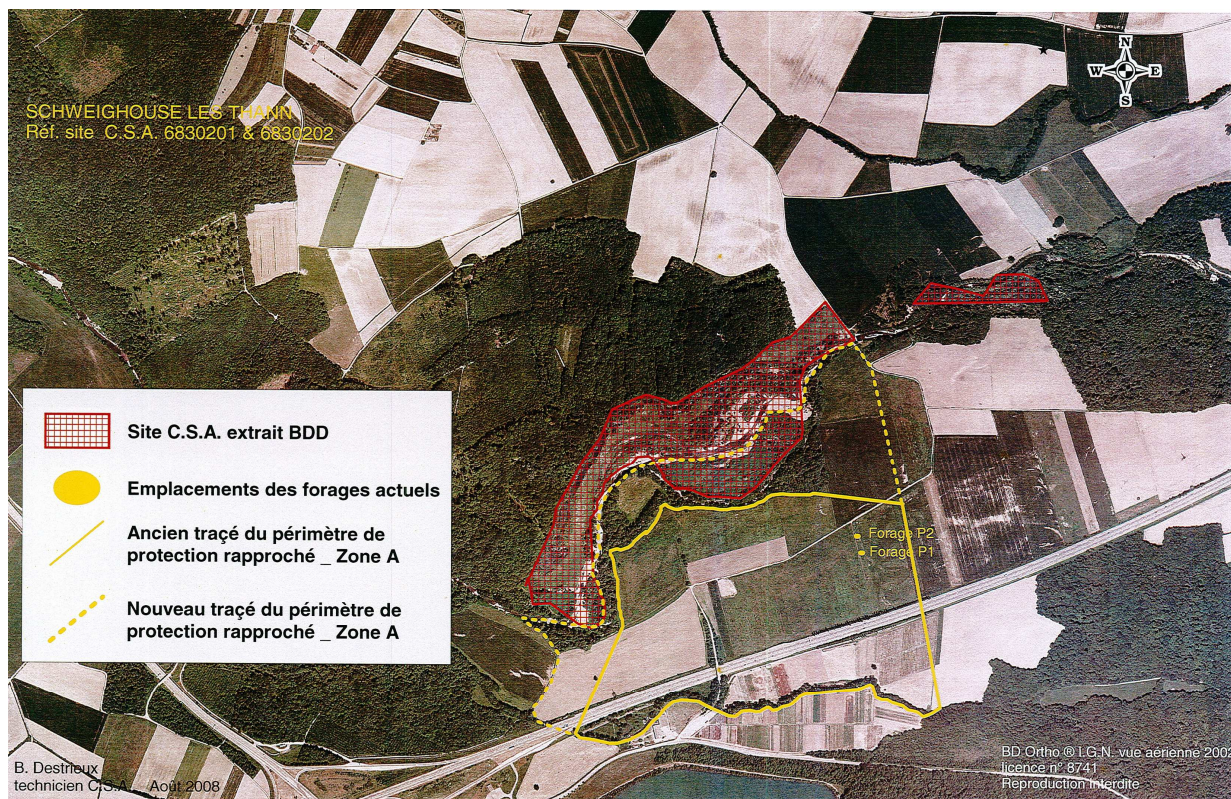
a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs est alimenté par le puits d'Ammertzwiler (DUP du 1^{er} avril 1977 – arrêté n° 49954) et les 2 puits de Schweighouse (DUP du 02 avril 2009 – arrêté n° 200909219).

- Puits d'Ammertzwiler : pompe avec variateur de vitesse de 10 à 50 m3/h



- Puits n° 1 de Schweighouse : débit de 50 m³/h
- Puits n° 2 de Schweighouse : débit de 70 m³/h.

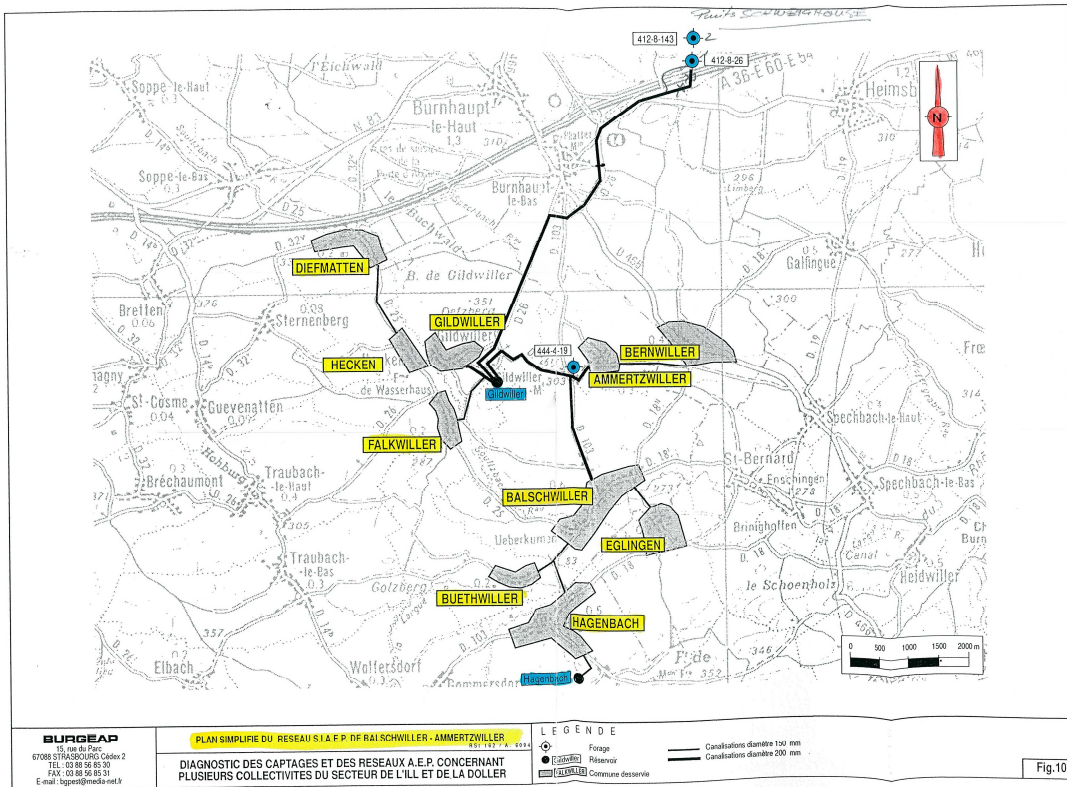


Il existe une convention d'entraide de service public d'eau potable entre le SIAEP de la Vallée de la Doller et notre Syndicat. Chacune des deux collectivités s'engage à aider, au mieux de ses possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable. Cet engagement porte sur les volumes ainsi que sur la rapidité de mise en œuvre.

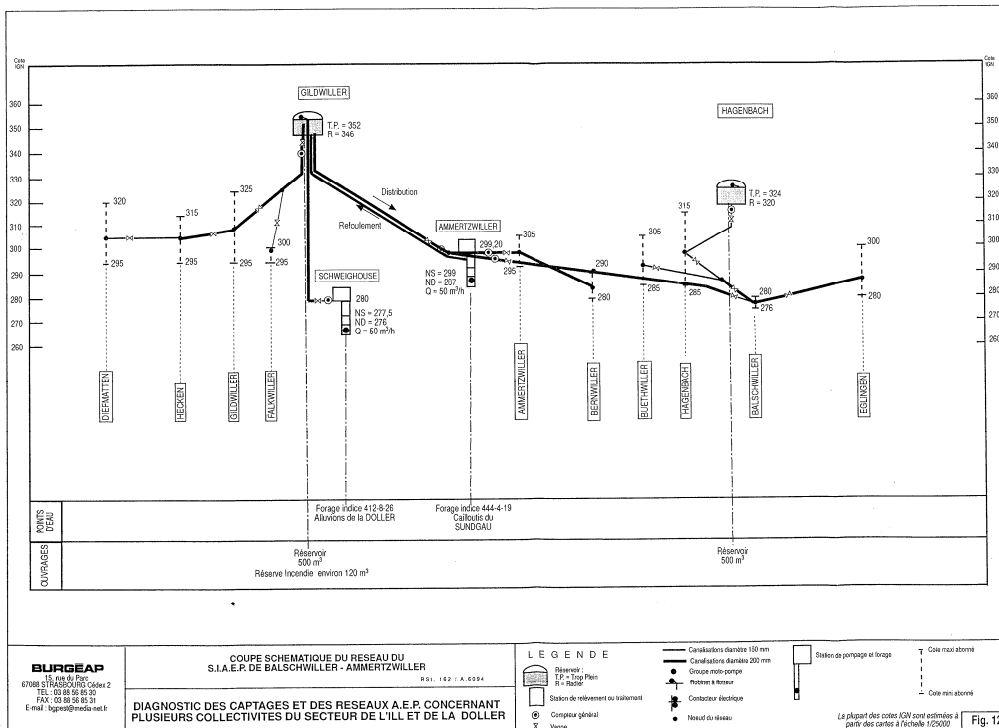
b) Les ouvrages de stockage

Réservoir de Gildwiller le Mont : capacité de 600 m³ – mis en service en 1959
 Réservoir de Hagenbach : capacité de 400 m³ – mis en service en 1967

c) Plan simplifié du réseau



d) Coupe schématique du réseau

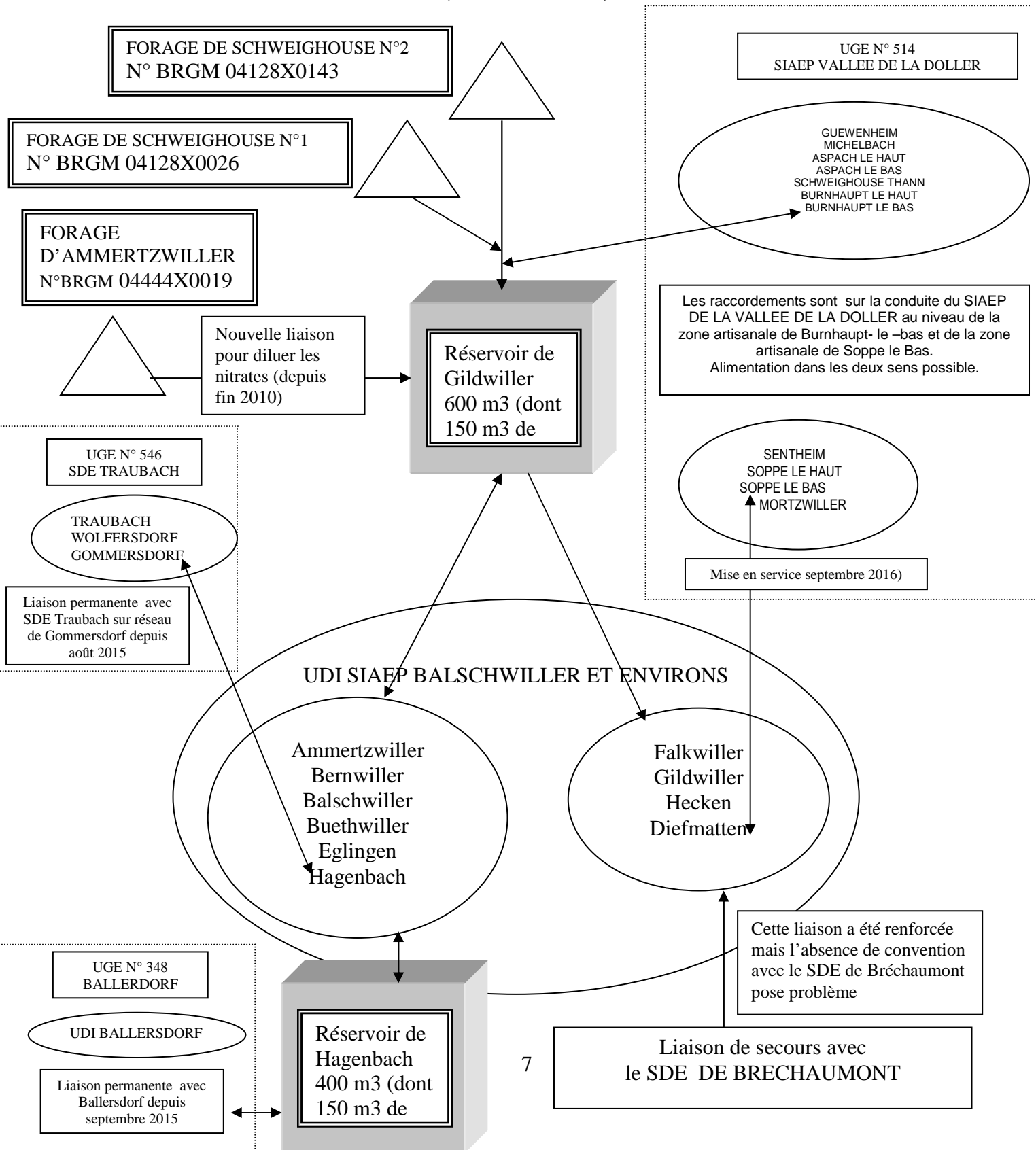


e) Schéma d'alimentation en eau du SIAEP

Visite JM du 18/10/11
Mise à jour du 20/03/2017
(suite information du syndicat)

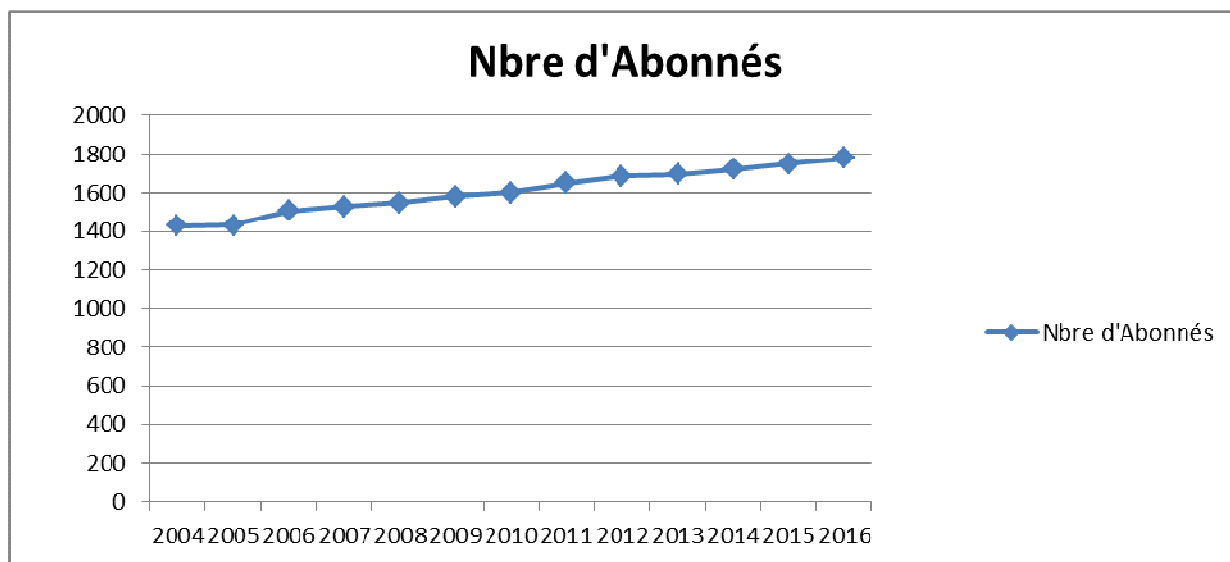
AGENCE REGIONALE DE SANTE – DELEGATION DU HAUT-RHIN
Cité administrative Gaujot – 14 rue du Mal Juin – 67084 STRASBOURG Cedex
<http://www.ars.alsace.sante.fr>

**SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU SYNDICAT
AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER ET ENVIRONS
(UGE N° 504)**



f) *Les Abonnés*

Le Syndicat d'Ammertwiller Balschwiller et environs regroupe 9 communes soit une population de 4507 habitants et 1778 abonnés.



g) *Caractéristiques du réseau*

Le SIAEP fournit en eau ses abonnés par 56 km de réseau de canalisations en fonte sur domaine public. 55 % du réseau de distribution date de la création du Syndicat (début des années 1960).

h) *Caractéristiques des branchements*

Commune	Nbre abonnés	Compteur extérieur				TOTAL	Pourcentage
		Cahors	Bornéo	regard			
Ammertwiller	159	60	14	8	82	52%	
Balschwiller	303	45	125	28	198	65%	
Bernwiller	264	54	45	16	115	44%	
Buethwiller	102	20	35	5	60	59%	
Diefmatten	118	20	73	1	94	80%	
Eglingen	143	37	42	5	84	59%	
Falkwiller	88	21	19	2	42	48%	
Gildwiller	126	19	43	7	69	55%	
Hagenbach	280	48	81	33	162	58%	
Hecken	195	42	50	14	106	54%	
TOTAL	1778	366	527	119	1012	57%	

i) Volumes produits

En 2016 un volume de 242 201 m³ a été pompé et se répartit de la façon suivante :

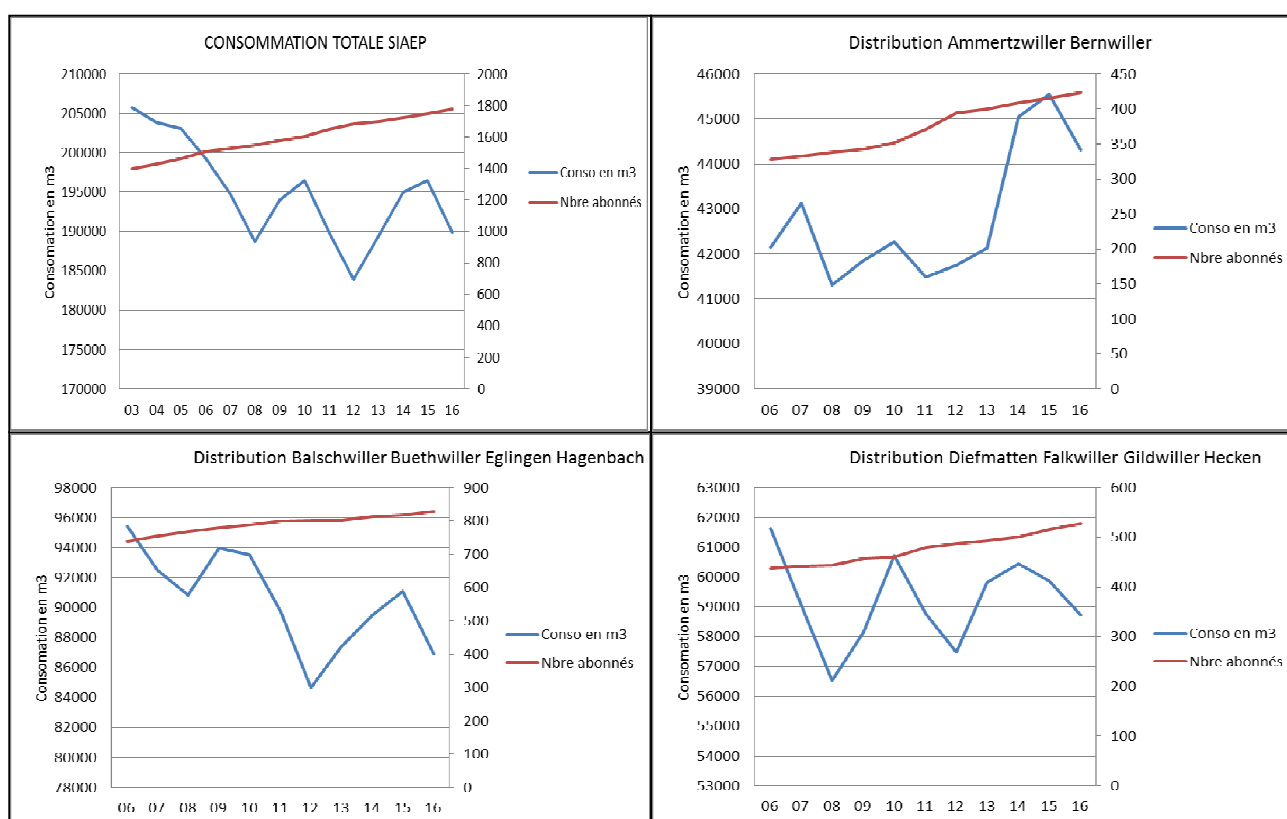
Ammertzwiller	172 361 m ³	(71 %)
Schweighouse	69 840 m ³	(29 %)
Total	242 201 m ³	

j) Volumes distribués

En 2016, un volume de 189 932 m³ a été facturé et se répartit de la façon suivante :

	Volumes facturés en m ³					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ammertzwiller	16 604	15 974	17 489	18 286	19 028	18 527
Balschwiller	35 539	32 321	33 432	33 966	34 171	34 141
Bernwiller	24 887	25 808	24 642	26 713	26 519	25 785
Buethwiller	10 662	10 812	10 322	10 208	10 077	9 511
Diefmatten	14 986	15 627	14 415	14 731	15 736	15 149
Eglingen	14 828	13 621	15 747	16 086	17 220	17 299
Falkwiller	8 926	9 004	9 034	8 903	9 017	8 955
Gildwiller	13 378	11 800	13 152	14 316	12 322	11 546
Hagenbach	28 694	27 888	27 914	28 593	29 599	25 958
Hecken	21 485	21 063	23 222	22 501	22 785	23 061
Traubach					9 000	
Total	189 989	183 918	189 369	194 303	205 474	189 932

k) Evolution de la distribution



l) Consommation par foyer

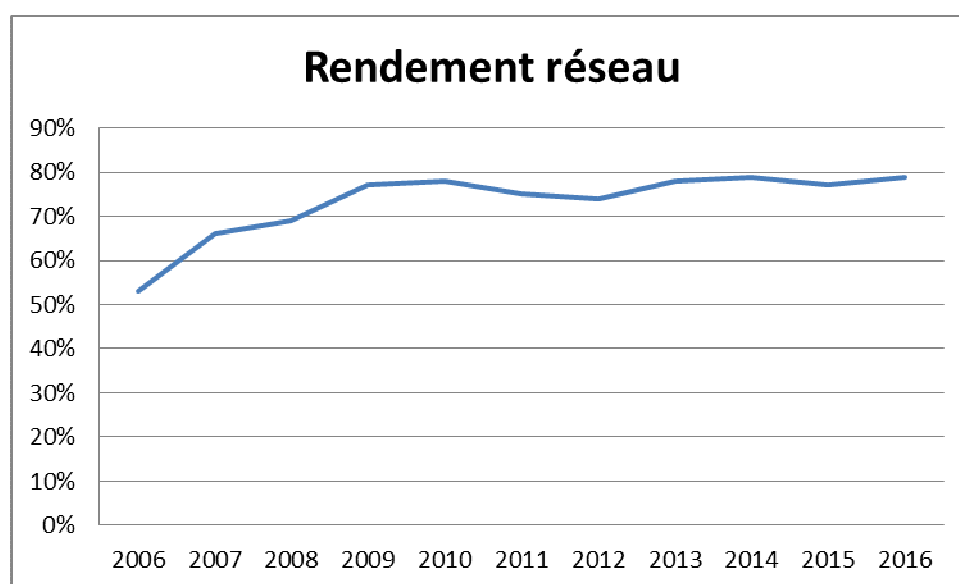
	2016					
	Nb abon	Nb foyers	total an	Nb gros	Volu gros	moy/an/foyer (sans gros consommateur)
Ammertzwiler	159	194	18527	3	936	92,1
Balschwiller	303	349	34141	7	3682	89,1
Bernwiller	264	291	25785	3	1410	84,6
Buethwiller	102	112	9511	1	650	79,8
Diefmatten	118	130	15149	2	3503	91,0
Eglingen	143	158	17299	2	3066	91,2
Falkwiller	88	90	8955	3	1014	91,3
Gildwiller	126	135	11546	2	460	83,4
Hagenbach	280	314	25958	4	1289	79,6
Hecken	195	197	23061	2	3723	99,2
TOTAL	1778	1970	189932	29	19733	88,1

m) Indice linéaire de pertes en réseau

2.56 m³/km/jour

n) Evolution du rendement

Au courant de l'exercice 2016, 242 201 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 189 932 m³ effectivement facturés, soit un rendement de 78 %.



o) Rendement par secteur de distribution

Année	Ammer Bern	Balsch	Buet	Eglin	Hagen	Gild Falk Heck Dief	Falk	Gild Heck	Heck Dief
2011	83%	66%	86%	80%	64%	86%			
2012	82%	65%	85%	82%	64%	82%			
2013	80%	64%	79%	95%	82%	89%	71%	95%	73%
2014	86%	83%	79%	98%	72%	83%	60%	89%	89%
2015	74%	62%	94%	91%	88%	82%	63%	84%	88%
2016	75%	74%	95%	89%	72%	78%	75%	78%	79%

p) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

	Points
Existence et mise à jour des plans	15
Inventaire des réseaux (matériaux diamètres)	14
Inventaire des réseaux (période de pose)	12
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI)	10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
Localisation des branchements	10
Branchement : caractéristiques, référence, date de pose des compteurs	10
Document identifiant les secteurs réalisés en recherche de perte d'eau	0
Localisation des interventions sur le réseau (réparations, renouvellement)	10
Programme pluriannuel de renouvellement	10
Modélisation des réseaux	0
TOTAL	101 points

III) Qualité de l'eau

a) Puits de Schweighouse :

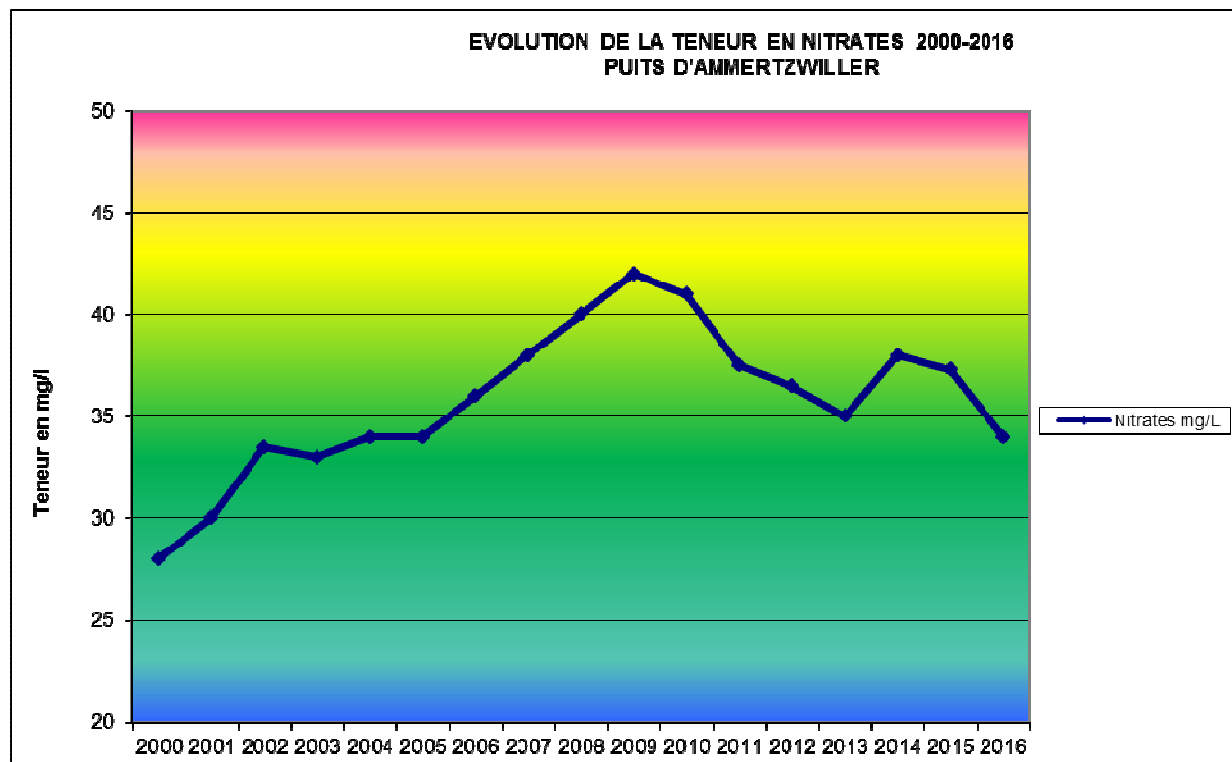
Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

b) Puits d'Ammertzwiler :

Eau brute, neutre, de dureté et de minéralisation moyennes dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

Nous restons attentifs aux teneurs en nitrates au puits d'Ammertzwiler.

Tous les 3 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.



Qualité de l'eau du robinet

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

www.grand-est.ars.sante.frMars 2017

S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

ORIGINE DE L'EAU

Le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER (4349 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par trois forages et un appoint du S.I.A.E.P. de BRECHAUMONT et environs. Les ressources du S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER ont été déclarées d'utilité publique le 01/04/1977 et le 02/04/2009 et disposent de périmètres de protection. L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

18 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 16 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 20,9°f (degré français)
- pH : 6,8

Eau douce (peu calcaire).
Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 28,3 mg/l
- Teneur maximale : 35,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 28,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 11,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à des teneurs inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée par le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Agence Régionale de Santé Grand Est
Bâtiment Territorial d'Alsace
Cité Administrative Gaspard
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grand-est@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 36 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 89 49 30 41 (Haut-Rhin)
Crédit photo : frella.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

- **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.
- **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.
- **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).
- **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.
- **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.
- **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.
- **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.
- **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.
- **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).
- **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

c) Branchements en plomb

Suite au décret du 4 novembre 2002, une étude a été menée par I R H de Nambenheim. Son rapport a été remis au SIAEP le 19/01/2005. Aucune conduite en plomb n'a été répertoriée, le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'usager semble donc limité au domaine privé.

d) Eau distribuée :

L'eau du SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiler & environs est distribuée sans traitement.

- 16 prélèvements d'eau ont été réalisés. L'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.
- 0 analyse non conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité : 100%

Eau de très bonne qualité microbiologique.

e) Indice d'avancement de la protection de la ressource

Nom du captage	Commune	N°BSS	DUP (date)	Indice
Puits d'Ammertzwiler	Bernwiller	0444-4X-0019	01/04/1977	80%
Puits 1	Schweighouse	04128X0026	02/04/2009	80%
Puits 2	Schweighouse	04128X0143	02/04/2009	80%

IV) Le prix de l'eau

a) *Détail du prix de l'eau*

Pour l'ensemble des abonnés, le prix de l'eau était en 2016 de 1.58 €HT/m3 (délibération du Comité Directeur du 18/02/2016).

Au prix de l'eau se rajoute :

- Une location de compteur à 10,- €HT par semestre soit 20,- €HT par an, (délibération du Comité Directeur du 10/03/2009).
- Une part fixe par logement, par activité ou par prise d'eau pour entretien et renouvellement de réseau de 25 € HT par semestre soit 50,- €HT par an (délibération du Comité Directeur du 28/02/2012).
- La taxe antipollution qui est de 0.35 € HT/m3 (prélevée par l'agence de l'eau).
- La redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe) qui est de 0.07 €HT/m3.

LA TVA au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes.

Produit de la vente d'eau pour l'année 2016 : 294 140.79 €HT

b) *Récapitulatif du prix de l'eau*

nature du poste	Année 2011 (120 m3)	Année 2012 (120 m3)	Année 2013 (120 m3)	Année 2014 (120 m3)	Année 2015 (120 m3)	Année 2016 (120 m3)	Variation en % 2015 et 2016
Abonnement annuel	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	0%
Prix m3 d'eau	183,60	183,60	186,00	188,40	189,60	189,60	0%
Entretien renouvellement réseau	30,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	0%
taxe antipollution	51,84	51,84	50,4	48,84	47,4	42,00	-11%
TVA 5,5%	16,16	17,26	17,31	17,35	17,345	17,05	-1,7%
Total 120 m3 €TTC	310,00	331,10	332,11	332,99	332,75	327,05	-1,7%

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m3 : 2.725 €TTC/m3

c) Facture type semestrielle de 60 m³

S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller
2 rue de l'école AMMERTZWILLER
68210 BERNWILLER
Tél : 03 89 25 34 09
siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

TRESORERIE DE DANNEMARIE
35, rue de Bâle
68210 DANNEMARIE
Tél 03 89 25 00 51

n° TVA intracommunautaire
FR 1727680039800014

Facture	
N° 2016-091-002604	Le 22/09/2016

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 24/10/2016

*****FACTURE EAU*****

COMMUNES ADHERENTES
AU
SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER
& ENVIRONS

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : NENSERBAL					Période facturée : du 16/03/2016 au 20/09/2016	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
1		3508	3568	60	06/09/2016	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
PRIX M3	60	1,58000	94,80	5,50	5,21	100,01
Location de Compteur	1	10,00000	10,00	5,50	0,55	10,55
Ent. renouvellement réseaux	1	25,00000	25,00	5,50	1,38	26,38
			129,80		7,14	136,94
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	60	0,35000	21,00	5,50	1,16	22,16
Red prélèvement eau souterrain	60	0,07000	4,20	5,50	0,23	4,43
Organismes Publics			25,20		1,39	26,59
TOTAL			155,00		8,53	163,53

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	1	155,00	5,50	8,53
Total TVA :				8,53

NET A PAYER : 163,53 euros

Soit un prix de revient de 0,00273 euros par litre

Vous trouverez au verso de cette facture une fiche info "qu'est-ce qu'une eau agressive" ainsi que la synthèse (recto-verso) sur la "qualité de l'eau du robinet - année 2015".

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Facture EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER - MODALITES DE PAIEMENT
1 - Carte bancaire auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
2 - En espèces jusqu'à 300 € auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
3 - Virement bancaire à la Banque de France FR25 3000 1005 81E6 8700 0000 008
4 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE.

REFERENCES	
Coll	252
Facture Balschwiller 2016/02	252
Numéro	2016-091-002604
Echéance	24/10/2016
NET A PAYER	163,53 euros
Clé1	5
Clé2	A

Nouveaux horaires de la Trésorerie de Dannemarie : de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16 h,
Fermeture le mardi après-midi et le vendredi.

d) *Taxe et frais annexes*

1) Taxe de branchement

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 500.00,- € TTC suite à la délibération du Comité Directeur du 18/02/2014.

2) Participation aux frais de gestion :

Montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) : 7 753.13 € HT

V) Investissements réalisés par le SIAEP en 2016

Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes de comptage

- 12 bornes ou regard de comptage ont été posés suite à des ruptures de canalisation ou reprise de branchements particuliers : 17 765 HT.

Maillage Diefmatten – Soppe le bas

- Pose de 1 800 ml de conduite principale DN150
- Reprise de 15 branchements
- Pose de 2 poteaux d'incendie

Coût total de l'opération : 332 000 €HT

Réhabilitation du réservoir de Gildwiller

- Réfection du revêtement intérieur
- Réfection du revêtement extérieur + terrassement
- Poste de chloration
- Clôture et portail

Coût total de l'opération : 270 000 €HT

Appel à projets zone de captage d'Ammertzwiller

Coût total de l'opération : 65 000 €HT

Clôture des puits de Schweighouse

Coût total de l'opération : 35 000 €HT

Divers

- Des compteurs ont été achetés pour 1 817.40 € HT

VI) Suivi de travaux réalisés par le SIAEP

Branchements neufs :

22 ensembles de comptage ont été posés pour de nouveaux branchements: 36 531 € HT

Remplacement de PI

1 PI remplacé à Hecken : 2 752 €HT

1 PI à Hagenbach : 2 742€HT

Bornes de comptage renversées ou endommagées :

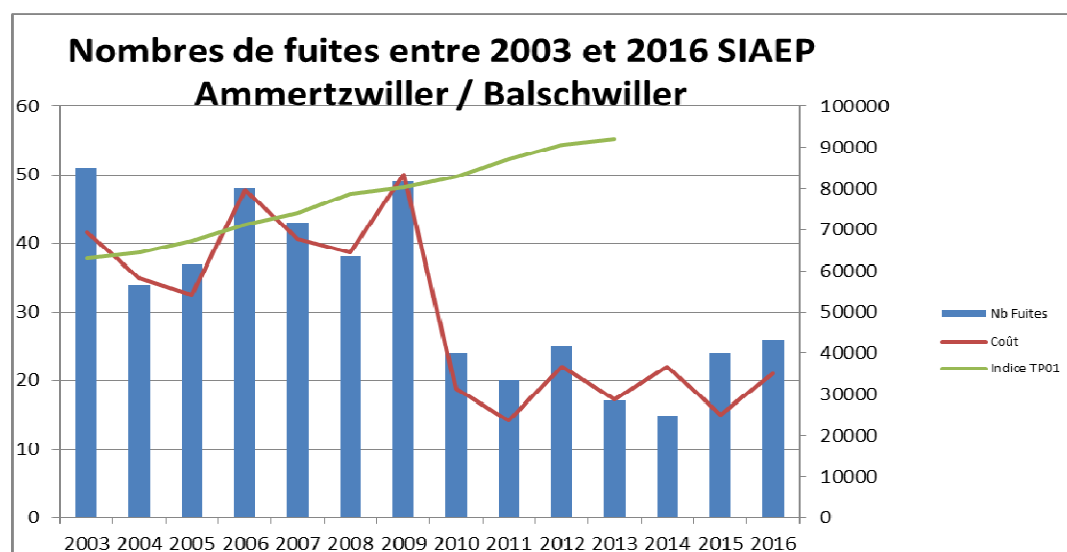
3 bornes de comptage ont été remplacées suite à des dégradations.

VII) Travaux d'entretien (fuites) en 2016

Communes	Réseau principal	Branchements particuliers	Poteaux D'incendie
Ammertzwiler	3	1	
Balschwiller	1		
Bernwiller	1	2	
Buethwiller			
Diefmatten	2		
Eglingen	2	1	
Falkwiller	2	1	
Gildwiller	3	2	
Hagenbach	2	1	
Hecken	2		
TOTAL	18	8	

26 interventions sur le réseau pour fuites

Coût total réparation des fuites : 34 939€HT



VIII) Les dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2016, les dettes du Syndicat Intercommunal était de 201 674.93€

IX) Bilan d'exploitation

a) Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Montants € HT
Charges de personnel	84 778 €
Analyses d'eau	1 779 €
Electricité	9 632 €
Redevances SMBM	6 783 €
Taxes	92 779 €
Entretien courant	39 645 €
Charges à caractère général	17 641 €
Autres charges de gestion courante	26 283 €

a) Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation	Montants € HT
Vente d'eau	294 140 €
Taxes	77 989 €
Location de compteurs	35 709 €
Participation entretien réseau	98 804 €
Autres prestations de service	7 753 €

X) Prévisions investissements et travaux

- Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.

Programme pluriannuel de renouvellement du réseau :

➤ **Année 2017**

- ✓ Renouvellement de 1000 ml de conduite principale DN150 + reprise de 50 branchements rue d'Altkirch à Hagenbach
- ✓ Renouvellement de 300 ml de conduite principale DN150 + reprise de 13 branchements rue FJ Deyber à Bernwiller

Coût prévisionnel : 450 000€HT

➤ **Année 2018**

- ✓ Renouvellement de 510 ml de conduite principale + reprise de 42 branchements rue Louis Werner à Bernwiller
- ✓ Renouvellement de 280 ml de conduite principale + reprise de 22 branchements rue JJ Henner à Bernwiller
- ✓ Renouvellement de 150 ml de conduite principale + reprise de 3 branchements rue FJ Deyber à Bernwiller
- ✓ Renouvellement de 600 ml de conduite principale + reprise de 34 branchements rue de Mulhouse à Bernwiller

Coût prévisionnel : 500 000€HT

➤ **Année 2019**

- ✓ Renouvellement de 590 ml de conduite principale DN150 + reprise de 30 branchements rue de Hecken à Diefmatten
- ✓ Renouvellement de 150 ml de conduite principale DN200 + reprise de 1 branchement rue de Gildwiller à Hecken
- ✓ Renouvellement de 910 ml de conduite principale DN150 entre Hecken et Diefmatten
- ✓ Renouvellement de 900 ml de conduite principale DN150 entre Ammertzwiler et Bernwiller

Coût prévisionnel : 520 000€HT

➤ **Année 2020**

- ✓ Renouvellement de 900 ml de conduite principale DN150 entre Balschwiller et Eglingen et reprise de 3 branchements
- ✓ Renouvellement de 600 ml de conduite principale DN200 rue principale et Chemin de Croix à Gildwiller + reprise de 25 branchements

Coût prévisionnel : 400 000€HT

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 09 février 2017 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch, aux maires de 9 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.

Bernwiller, le 03 mai 2017

ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOURIR À UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...). Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

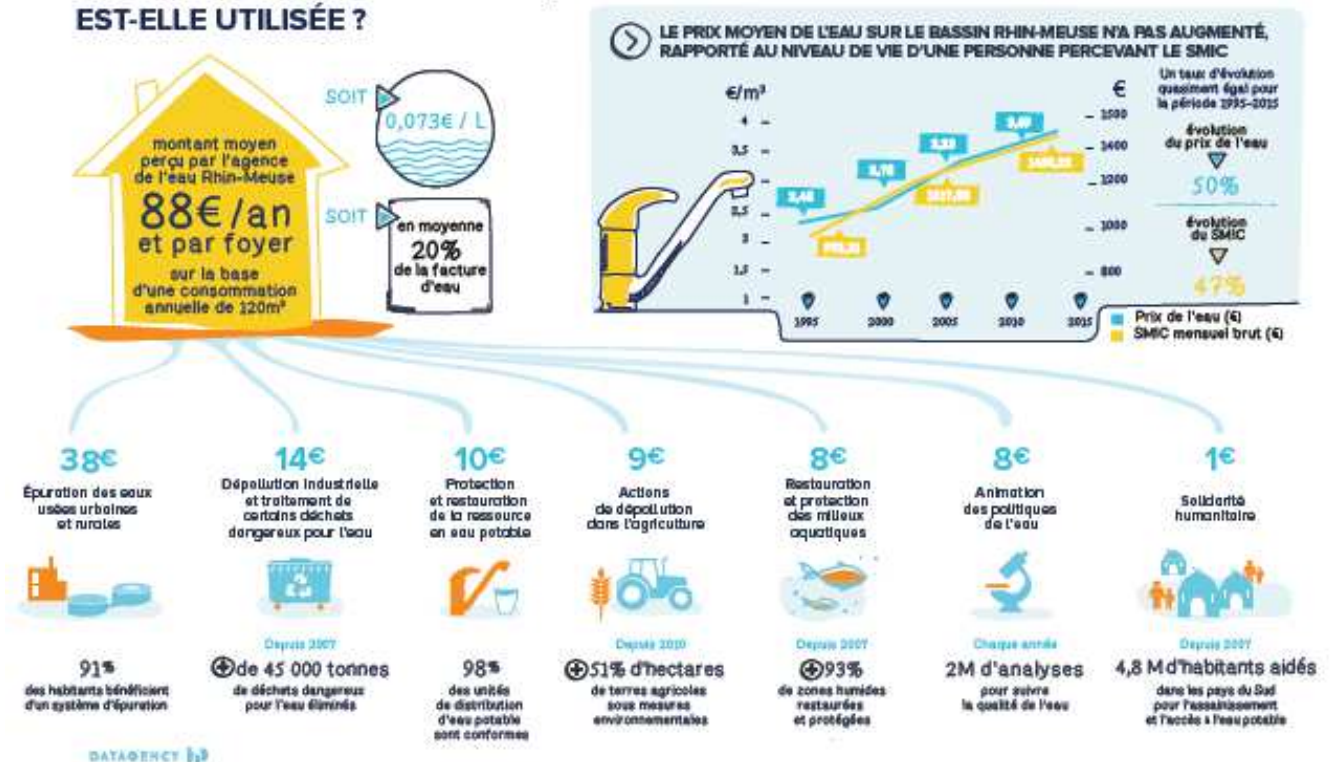
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57181 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 80 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DCRM) © Mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Desobry, A. Lefebvre, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

